



Confédération
Musicale de France
Novembre 2017

INAUGURATION

du Centre de documentation
de la CMF

ENQUÊTE SUR

les bibliothèques de partitions
des conservatoires franciliens

RETOUR SUR

le Concours international
de musique de Kerkrade

Parution bimestrielle
www.cmf-musique.org



**CONCERTS DE L'ORCHESTRE
D'HARMONIE
DES GARDIENS DE LA PAIX
DE LA PRÉFECTURE DE POLICE**

Dimanche 3 décembre à 16 h 00

Au profit du Téléthon 2017
Concert de la Batterie-Fanfare
sous la direction de Jean-Jacques Charles
Théâtre de Sens (89)

Vendredi 8 décembre 2017 à 20 h 00

Concert de l'orchestre d'harmonie
sous la direction de Jean-Jacques Charles
Auditorium du Conservatoire Maurice Ravel
97 Grande Rue, 93250 Villemomble

Vendredi 15 décembre 2017 à 20 h 00

Concert de l'orchestre d'harmonie
sous la direction de Jean-Jacques Charles
au profit du service hématologie de l'Hôpital Cochin
Salle des fêtes de la Mairie du 14^e
12 rue Durouchoux, 75014 Paris

Dimanche 28 janvier 2018 à 17 h 00

Concert de l'orchestre d'harmonie
sous la direction de Jean-Jacques Charles
Théâtre de Chelles (77)

Renseignements

0153716197 | musique-gpx@interieur.gouv.fr

diamdiffusion.fr

Diam

Diffusion Art Musique



+ SIMPLE

**POUR ACHETER
TOUTES VOS PARTITIONS**

+ RAPIDE



ALLO-COMMANDE 09 79 99 11 99

(appel non surtaxé)



**VIVRE LA
MUSIQUE
ENSEMBLE**

**FAITES UN DON
& SOUTENEZ**

LE PLUS GRAND RÉSEAU

FRANÇAIS DE

PRATIQUE MUSICALE

COLLECTIVE

MONTANT DE VOTRE DON

	20€ soit	50€ soit	100€ soit	200€ soit	MONTANT LIBRE€
Entreprise	8€ après déduction fiscale	20€ après déduction fiscale	40€ après déduction fiscale	80€ après déduction fiscale	
Particulier	6,8€ après déduction fiscale	17€ après déduction fiscale	34€ après déduction fiscale	68€ après déduction fiscale	

Les dons effectués jusqu'au 31 décembre 2017 ouvrent droit à une réduction de l'impôt dû en 2018.

Paiement sécurisé sur
<https://lc.cx/xnqz>





ÉDITO

NOVEMBRE 2017

EXPLORATION

- 2 Zoom sur la Fédération de Musique de Franche-Comté
- 3 Zoom sur la Fédération des Sociétés de Musique d'Alsace
- 4 Mission Calliope et Euterpe
- 5 Fonds d'encouragement aux initiatives artistiques et culturelles des amateurs 2018

REPORTAGE

- 6 Inauguration du centre de documentation de la CMF
 - Rencontre avec Carl Plessis, responsable du centre de documentation
- 8 Enquête sur les bibliothèques de partitions des conservatoires franciliens

ACTUALITÉS CMF

- 10 Focus sur la réforme des territoires

PRATIQUE MUSICALE

- 12 Retour sur le concours international de musique de Kerkrade
 - Entretien avec Alexandre Jung, finaliste au concours de chef du wmc Kerkrade

BONNES PRATIQUES

- 15 Les listes de pièces musicales
 - L'appel de cotisations 2018

AGENDA

- 16 Événements CMF
 - Étranger
 - Actualités
 - En bref

Confédération Musicale de France

Association reconnue d'utilité publique

10-12 avenue de la Marne,
92120 Montrouge
TÉL. 0155582282
FAX 0147356308
MAIL cmf@cmf-musique.org
SITE www.cmf-musique.org
SIRET n° 78445208800031
APE n° 9499 Z
ISSN n° 2558-1201

HIER, AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Nous venons d'inaugurer notre nouveau centre de documentation au 10-12 avenue de la Marne à Montrouge.

Instants émouvants qui nous ont donné la dimension de l'outil et de notre action.

Hier au château de Toucy, puis dans nos locaux parisiens, la bibliothèque ne bénéficiait pas de locaux adéquats, et nos partitions ne servaient le plus souvent qu'à nos commissions.

Aujourd'hui, notre Centre de documentation a trouvé son havre et se met à la disposition de tous les usagers. Déjà des partenaires y mettent leurs trésors à l'abri, cela a été dernièrement le cas avec la collection Désiré Dondeyne ; d'autres présentent leur candidature.

Demain, ce sera un réseau de documentation numérique, dans lequel toutes les unités de documentation de France pourront œuvrer à un catalogue commun, référençant toutes les partitions, et qui sait, si la législation évolue, permettre leur consultation à distance.

Trouver toutes les partitions dont le milieu a besoin, aider et conseiller les bibliothèques existantes, échanger les informations, communiquer avec toutes les centrales spécialisées seront des facilités que notre confédération se plaira de vous offrir. Faites-en bon usage.

Directeur de la publication

Jean Jacques Brodbeck

Rédaction et réalisation

Camille Matet | Chargée de rédaction
MAIL redaction@cmf-musique.org
TÉL. 0155582287
Adrien Aybes-Gille | Graphiste
MAIL pao@cmf-musique.org
TÉL. 0155582286

Recevoir le bulletin

MAIL bulletin@cmf-musique.org
TÉL. 0155582284

Publicité

Au support, TÉL. 0155582287

Impression

ITF imprimeurs, z.A. Le Sablon, cs 40051,
72230 Mulsanne

« Toute reproduction du présent bulletin, même partielle et par quelque procédé que ce soit, est interdite sans autorisation écrite préalable du directeur de la publication, et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. »



Jean Jacques Brodbeck,
Président de la CMF

En couverture

Centre de documentation
de la CMF. Photo © CMF

ZOOM SUR LA FÉDÉRATION MUSICALE DE FRANCHE-COMTÉ

EXPLORATION | PAR CAMILLE MATET

La Fédération Musicale de Franche-Comté (FMFC) a pour mission de développer les pratiques musicales en amateur en soutenant les associations locales. L'objectif est de stimuler la découverte, l'ouverture, l'acquisition de savoir-faire et de compétences ainsi que le développement et l'encouragement d'une vie artistique, associative, culturelle et sociale tant au niveau local que régional.

ENTRETIEN AVEC BOUCHRA HABBACHE-REZKI
DIRECTRICE DE LA FMFC

Pouvez-vous nous présenter votre fédération ?

BOUCHRA HABBACHE-REZKI : La Fédération Musicale de Franche-Comté a la volonté de promouvoir, développer et faire évoluer le milieu amateur face aux enjeux de demain, accompagner, valoriser les pratiques en amateur en Franche-Comté, favoriser le développement, le renouvellement et l'ouverture de ces pratiques dans différents mondes artistiques et culturels.

La FMFC accorde également une grande importance à la mise en réseau, l'accompagnement des acteurs de ce réseau, la valorisation du secteur mais aussi la formation, la représentation et l'observation.

Nos missions et actions ayant évoluées, nous nous sommes concentrés sur des actions ciblées porteuses de sens pour l'amélioration du réseau et de son image. Les actions artistiques telles que les master class, autrefois plus nombreuses, ont laissé place à des processus de formations à l'attention des encadrants (chefs, professeurs, bénévoles...) dans des thématiques diverses (la communication, la gestion sociale, la direction d'orchestre, etc.).

Quelles sont les actualités de la Fédération Musicale de Franche-Comté ?

B. H.-R. : 1. L'emploi et la formation : un sujet crucial pour la fédération. Nous nous voulons expert, force d'analyse et de proposition sur ces questions d'emploi-formation et d'orientation. Dans un contexte de mouvances perpétuelles, les compétences professionnelles souvent acquises par la pratique ne suffisent plus. Il faut aujourd'hui étoffer ses connaissances, approfondir son savoir et élargir son champ d'action, afin de sécuriser le parcours de chacun.

2. L'enseignement et la pédagogie : la FMFC s'est dotée depuis plusieurs années d'un procédé d'évaluation commun aux structures adhérentes sur la base du volontariat. Ainsi, chaque structure gère son programme pédagogique et peut participer aux évaluations départementales ou régionales lorsqu'elle le souhaite. 7 000 élèves bénéficient de ce programme dont le but est de mettre en évidence des pré-requis par niveau pour tendre à un enseignement, le meilleur qui soit, sur l'ensemble du territoire régional.

3. L'accompagnement et le conseil : par notre pratique et notre expérience du terrain, nous comprenons le rôle, les perspectives et les responsabilités des structures, et connaissons les enjeux et particularités du secteur musical. Notre objectif est de réunir les conditions pour les aider à réaliser leurs actions en leur apportant des solutions concrètes (audit salariale, aide au portage de projet artistique, montage financier, diagnostic pédagogique...)

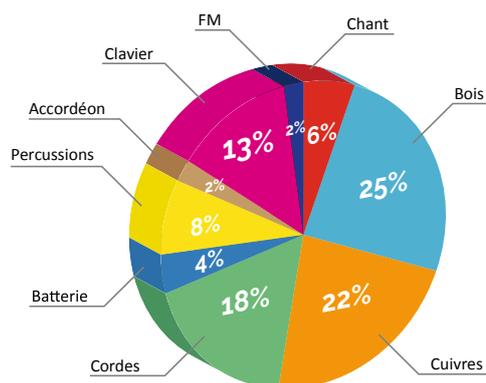
4. Le centre de ressource et de veille : l'accompagnement des adhérents s'appuie sur des ressources internes ou externes, une veille juridique et documentaire, ainsi qu'un espace ressources dans les locaux bisontins.

Grâce à un travail minutieux de collecte de l'information, nous avons développé un système de données statistiques utiles et nécessaires pour une veille observatrice efficace concernant la sociologie des publics, l'enseignement et surtout l'emploi.

5. Représentation-réseau-politique-partenariat : nous développons, dans un souci de transversalité et d'efficacité, encore plus de partenariats avec d'autres structures, des institutions, des collectifs et ce, sur des thématiques générales, des sujets précis, ou en fonction des priorités.

6. La création de projets artistiques : il s'agit de soutenir l'émergence d'idées originales, l'expérimentation, la diffusion de projets innovants et le développement des structures musicales. Cela se traduit par le soutien aux collaborations structurantes, à la valorisation de l'expérimentation et à la mise en avant d'actions d'envergure.

Pouvez-vous nous parler de vos adhérents ?



■ Instruments référencés dans la pratique ou l'enseignement

B. H.-R. : La FMFC, c'est plus de 10 000 adhérents répartis entre 5 000 élèves, 580 professeurs référencés et 67 écoles de musique.

Il y a 143 associations musicales avec, par exemple, dans le Doubs 81 structures et 6 512 membres ou dans le Jura 37 structures et 2 245 membres.

5 000 musiciens adhèrent à la fédération avec 218 ensembles constitués, 88 harmonies et harmonies écoles, 23 batteries fanfares et 17 chorales.

À noter que la moitié de nos adhérents ont moins de 20 ans, 10 % ont entre 20 et 30 ans, 8 % entre 30 et 40 ans et 32 % ont plus de 40 ans. ■



1 2 Photos © Sabine Zinck

ZOOM SUR LA FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS DE MUSIQUE D'ALSACE

EXPLORATION | PAR CAMILLE MATET

Au fil des siècles et des influences, l'Alsace s'est bâtie une tradition de province où la musique a une place importante.

C'est sur ce terrain favorable, qu'au tout début du XIX^e siècle, nombre d'associations musicales, plus ou moins proches des mouvements orphéoniques, industriels ou religieux, se sont créées : chorales, fanfares, harmonies, orchestres symphoniques, ensembles d'accordéons ou de plectres, etc. Dès la fin du XIX^e siècle, un tissu d'écoles de musique s'est également constitué.

Au milieu de ce bouillonnement artistique, les premiers réseaux se sont constitués et en 1903, pendant l'annexion allemande (1871-1918), la Fédération des sociétés de musique d'Alsace a vu le jour (FSMA).

ENTRETIEN AVEC SYLVAIN MARCHAL
DIRECTEUR DE LA FSMA

Pouvez-vous nous présenter votre fédération ?

SYLVAIN MARCHAL : La FSMA, membre de la Confédération Musicale de France, regroupe de nombreux orchestres et ensembles d'amateurs et s'affiche comme l'une des plus importantes structures de ce type en Alsace.

Forte de 300 associations, elle compte plus de 10 000 membres actifs qui jouent dans un ou plusieurs des 500 ensembles musicaux répertoriés.

Ensembles très variés puisque, outre 260 orchestres d'harmonie, on compte un grand nombre de big-bands, d'orchestres traditionnels, de chœurs, d'ensembles de jeunes, de chambre ou de rue et d'écoles de musique.

Comment concevez-vous le rôle de la fédération ?

S. M. : La FSMA, dont la volonté est de promouvoir, de développer et de faire évoluer le milieu amateur face aux enjeux de demain, s'appuie sur les politiques culturelles volontaristes des collectivités territoriales.

Ayant signé une convention depuis 2001 avec la DRAC, la Région Alsace (devenue région Grand Est), les conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, elle peut, grâce à son équipe permanente et à de nombreux partenariats institutionnels et privés, mener une ambitieuse politique d'action culturelle et artistique. Celle-ci est axée sur la formation (initiale et continue), la création, les répertoires tant historiques que contemporains, le patrimoine, l'aménagement des territoires et l'aide aux projets innovants.

Pouvez-vous nous parler de la pratique musicale dans votre région ?

S. M. : La densité des pratiques et des activités dans le domaine musical est une caractéristique de l'Alsace. En dehors des chiffres cités plus haut, cette région compte, sans parler des grandes institutions, 1200 chorales, près de 200 écoles de musique et conservatoires (30 000 élèves), plus de 40 orchestres à l'école et des centaines de groupes de musiques actuelles, traditionnelles, anciennes ou savantes. En ce qui concerne la FSMA, il est important de souligner qu'elle est composée de 60 % d'hommes et 40 % de ▶

femmes, avec 40 % des musiciens qui ont moins de 25 ans. Oui, la pratique amateur est une pratique jeune ! Quant aux activités des adhérents, elles se répartissent entre concerts, spectacles, créations ou commémorations. Une vaste enquête a été menée sur le périmètre régional, sa synthèse est disponible sur [SITE www.fsma.com/etude-sociologique.html](http://www.fsma.com/etude-sociologique.html)

Quelles sont les actualités de la FSMA ?

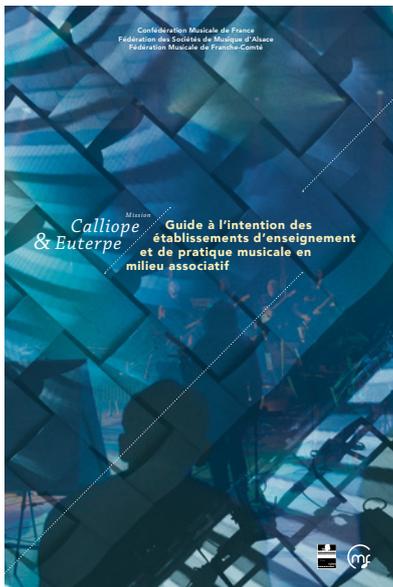
S. M. : Parmi les multiples chantiers en cours, j'en citerai trois, caractéristiques de notre philosophie :

- Le premier concerne notre participation, en partenariat avec la CMF et la fédération de Franche-Comté, à la mission Calliope et Euterpe. Celle-ci travaille depuis 2013 sur l'enseignement et les pratiques musicales en milieu associatif, s'intéressant tout particulièrement à l'enjeu de l'emploi (voir article ci-dessous).
- Le second a trait au projet « patrimoine et création » OVVM (On va vous faire marcher). Le principe est simple : télécharger gratuitement des partitions (libres de droits de reproduction), commandées et rassemblées par la FSMA, ayant

toutes trait à l'histoire, de façon à animer des lieux emblématiques du patrimoine architectural et culturel. « *Mettre le patrimoine immatériel au cœur du patrimoine matériel* ! ». Plusieurs centaines de musiciens se sont déjà mobilisés dans le cadre de ce projet qui incite les ensembles amateurs à se produire en mettant en valeur les richesses du passé et en créant celles de demain. Ce service est ouvert à tous, pour en savoir plus et télécharger les partitions :

SITE www.fsma.com/ovvm.html

- Le dernier chantier est la création de « Cadence », pôle musical régional qui réunira au 1^{er} janvier 2018, les équipes salariées de la FSMA et de Mission Voix Alsace « Cadence ». Il a pour objectif de développer et valoriser les pratiques musicales sous toutes leurs formes et pour tous les publics. Dans le cadre de ce nouveau projet au service de la musique et des activités musicales, voulu et soutenu par les collectivités territoriales, nous nous investissons avec toujours autant de force et de conviction dans le développement des pratiques vocales, instrumentales et orchestrales. ■



MISSION CALLIOPE & EUTERPE

GUIDE À L'INTENTION DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET DE PRATIQUE MUSICALE EN MILIEU ASSOCIATIF

EXPLORATION | COPRODUCTION CMF/FMFC/FSMA

Calliope, muse de l'éloquence, et Euterpe, muse de la musique, ces noms ont été choisis par les porteurs de la mission pour, symboliquement, donner le ton : bien parler de la musique !

Dans une période d'effacement des valeurs et de culte du présent, il est important de donner une place forte à l'accession et au partage de la culture, autour des notions du « faire ensemble », sans jamais brader les aspects qualitatifs et l'implantation territoriale.

C'est pourquoi l'édition de ce « Guide à l'intention des établissements d'enseignement et de pratique musicale en milieu associatif » répond à la nécessité de réunir réflexions prospectives et éléments pratiques, pour concevoir et mettre en place – de manière pertinente et solide – les conditions favorables à la poursuite et au développement de l'action des structures d'enseignement et de pratique musicale.

Un premier opuscule, sorti en 2014 sous forme de note d'opportunité, a dressé un état des lieux tout à fait pertinent, sur la situation de ces établissements, ensembles et structures. On rappellera que les écoles de musique associatives et leurs emplois se comptent par milliers et les ensembles musicaux amateurs par dizaines de milliers rassemblant, autour de cette passion, des centaines de milliers de personnes, de tous milieux, parcours, âges et origines.

Cet état des lieux a fait apparaître un certain nombre de points qui fragilisent ce milieu, n'ont jamais été traités ou n'ont pas fait l'objet du simple respect des obligations légales.

Parmi ces observations, on relève :

- un non-respect endémique, par les employeurs associatifs, des dispositions légales sur le travail et la non-application de ladite convention qui, pourtant, a force de loi ;
- la non-reconnaissance de certains métiers, pourtant existants dans les faits : directeur d'école de musique associative, encadrant de pratique collective (chef d'orchestre ou de chœur professionnel évoluant en milieu amateur, responsable de pratiques en établissement d'enseignement, etc.) ;
- l'absence de référence à des formations et/ou à des diplômes reconnus ;
- la limitation, dans l'enseignement artistique associatif, du nombre de métiers à deux : animateur technicien et professeur.

À la lumière de ces observations, la mission Calliope et Euterpe pense qu'il est utile de rappeler les objectifs ►

principaux poursuivis par la rédaction de cet ouvrage :

- Quelle école de musique, quel établissement d'enseignement ou de pratique artistique musicale pour demain ?
- Quels métiers aménager, faire évoluer ou créer pour remplir ces nouvelles missions ?

Ce guide se veut avant tout un outil de réflexion et d'action. Sa partie prospective est complétée par des textes et outils pratiques, validés par les instances compétentes.

Vous pouvez télécharger la Note d'opportunité, le Guide et son Complément sur le site de la CMF :

SITE www.cmf-musique.org/pole-documentaire/mission-calliope-et-euterpe

EXTRAIT DU SOMMAIRE

A. Textes généraux, éditoriaux (Jérôme Clément, Pierre Lemarquis), méthodologie, problématique, fondamentaux (association, éducation populaire, économie sociale et solidaire)

B. La restitution des entretiens et les questions posées *Philosophie - image à la réalité - territoires et populations - pédagogies et publics - collectivités et politiques publiques - emplois et métiers - formation - moyens...*

C. Inserts des partenaires

Convention de l'animation - formation, droits et devoirs - handicap et publics empêchés - les musiciens intervenants...

D. Boîte à outils

Notion de projets - 5 fiches emploi (Professeur, professeur avec DE, coordonnateur, directeur, encadrant) - recrutement d'un encadrant (chef de chœur, chef d'orchestre) - diplômés et formations - formules d'emploi - construire un budget...

E. Conclusion et chantiers de demain

EXEMPLE DE DÉMARCHÉ

Une fédération régionale de l'est de la France s'est associée au DLA régional et à une antenne de France active pour réfléchir de manière conjointe et concertée aux problématiques des écoles de musique associatives.

Sur la base d'un constat partagé qui est celui que ces établissements ont des problèmes structurels récurrents et qu'il était nécessaire de réinterroger ceux-ci sur divers points d'entrée (les fondements, l'objet, la place dans le territoire, le projet pédagogique, la gouvernance, etc.), il a été voulu une concertation plus globale sur ce sujet.

Aussi, avec comme appui les travaux de la mission Calliope et Euterpe, un groupe de travail élargi aux services et élus de la région, du département de certaines communautés d'agglomérations pilotes, va voir le jour et travaillera à répondre à la pérennisation et au développement de ces établissements.

APPEL AUX RELAIS

Parce qu'une telle démarche doit être portée par le plus grand nombre, avec le souci constant d'être au plus près des territoires, la CMF souhaite identifier des personnes-ressources bénévoles et leur confier une mission d'expertise et de veille.

- si le sujet vous intéresse et vous parle ;
- si vous avez une connaissance approfondie du milieu associatif ;
- si vous savez comment fonctionne l'action publique territoriale ;
- si vous souhaitez être actif et force de propositions !

Envoyez votre candidature, sous forme de lettre de motivation au directeur de l'action culturelle et pédagogique de la CMF, Ludovic Laurent-Testoris :

MAIL ludovic.laurent-testoris@cmf-musique.org

Vous pourrez ainsi être amené, pour votre territoire, à observer son état et ses évolutions, établir des diagnostics, prendre des contacts, diffuser et aller chercher des informations, insuffler des dynamiques et créer une stratégie d'appropriation en fonction des besoins et des spécificités.

Afin de vous permettre d'appréhender au mieux votre rôle et les actions à engager, la CMF vous accompagnera avec des documents et des réunions en présence ou à distance.

LES PROCHAINS POINTS D'ÉTAPES

Pour les mois à venir, la mission s'est donnée comme objectifs :

- de continuer à fournir des documents de veille et des supports techniques ;
- d'élargir le débat sur la place des EEPMA à d'autres partenaires ;
- d'accompagner le réseau CMF dans « la prise en main » de ce sujet ;
- et enfin d'initier des démarches de certification et de qualification pour les fiches métiers identifiées dans le guide. ■

FONDS D'ENCOURAGEMENT AUX INITIATIVES ARTISTIQUES ET CULTURELLES DES AMATEURS 2018

PAR **LUDOVIC LAURENT-TESTORIS** DIRECTEUR DE L'ACTION CULTURELLE ET PÉDAGOGIQUE

La CMF vous accompagne !

Votre structure est adhérente à la CMF ? Elle souhaite rendre autonome un groupe de jeunes ou monter un projet qui diffère de sa pratique habituelle en s'ouvrant vers d'autres disciplines artistiques, en se tournant vers des écritures contemporaines, en expérimentant de nouveaux modes et outils de création numérique, en provoquant des rencontres avec des œuvres et des artistes ou en mettant en place des temps de formation ?

Ce fonds peut vous y aider et la CMF peut vous accompagner dans la définition de votre projet et le montage de votre dossier.

Présentation des projets retenus en 2016 :

SITE www.cmf-musique.org/pole-documentaire/bilan-du-fonds-dencouragement-2017 ■

Informations : **SITE** www.cmf-musique.org/pole-documentaire/fonds-dencouragement-aux-initiatives-artistique-culturelles-amateurs-2018



1

INAUGURATION DU CENTRE DE DOCUMENTATION DE LA CMF

REPORTAGE | PAR CAMILLE MATET

Créé en 1971, suite à l'acquisition par la CMF du centre Albert Ehrmann de Toucy, le Centre de Documentation de la CMF est un centre de ressources sur la musique. Il pilote le réseau des bibliothèques de la CMF appelé *CMF Documentation*. Divers types de documents sont disponibles et consultables : partitions, revues, livres, documents sonores, etc. Il met également à disposition de ses adhérents un espace de composition informatisé.

1 Inauguration du centre de documentation de la CMF en présence de Laurianne Rossi, Députée des Hauts-de-Seine
Photo © Camille Matet

Ce centre a pour missions d'assurer :

- la coordination de la politique documentaire du réseau *CMF Documentation* ;
- l'organisation annuelle des commissions techniques chargées d'élaborer le programme de passage de cycle en conservatoire et écoles de musique ;
- l'accès à la documentation, quelle que soit sa forme, nécessaire aux publics ciblés ;
- l'organisation et l'établissement d'un catalogue national collaboratif des partitions ;
- le conseil et la formation des bibliothèques adhérentes ;
- la mise en valeur du patrimoine musical et de la création musicale ;
- la promotion du respect de la propriété intellectuelle.

Le Centre de Documentation est situé au 10 avenue de la Marne, au siège de la CMF à Montrouge mais son réseau s'étend à l'ensemble du territoire national, par le biais des bibliothèques des Fédérations musicales des régions et des départements, ainsi que des conservatoires et des écoles de musique qui y adhèrent.

RENCONTRE AVEC DE CARL PLESSIS, RESPONSABLE DU CENTRE DE DOCUMENTATION

Peux-tu nous parler de ton rôle à la CMF ?

CARL PLESSIS : Je suis responsable du Centre de Documentation. En fait, mon titre officiel est « Responsable de la bibliothèque, des archives et de la documentation ». Concrètement, cela consiste à élaborer et mettre en place un système de classement physique comme numérique des partitions ainsi que de nos archives.

Mais ce que je préfère est certainement l'aspect documentation : recevoir des questions sur une œuvre, un compositeur ou un point du droit d'auteur, pour des recherches universitaires ou personnelles et conseiller des documents, des sources, voire des bibliothèques à consulter pour trouver la réponse.

Alors justement, à qui s'adresse le Centre de Documentation ?

C. P. : Théoriquement à tout le monde. Même si nous nous adressons évidemment en priorité aux musiciens de la CMF, nous avons également défini des publics qui nous intéressent particulièrement, comme les professeurs des conservatoires ►



2



3

des environs, les chefs d'orchestre, ou encore les bibliothécaires musicaux. Nous ne recevons que sur rendez-vous, mais il n'est pas vraiment nécessaire de justifier ce rendez-vous.

Pourquoi faire aujourd'hui l'inauguration du Centre de Documentation ?

C. P. : Quand nous avons quitté les locaux parisiens de la CMF pour aller à Montrouge, nous en avons profité pour revoir entièrement le système de classement de nos 50 000 partitions. Et aujourd'hui, ce travail est enfin terminé : nous pouvons vraiment accueillir le public dans de bonnes conditions. Cette inauguration symbolise le fait que le Centre de Documentation est ouvert et c'est aussi l'occasion d'inviter plusieurs directeurs de conservatoires et de bibliothèques de partitions, pour mieux faire connaître la richesse de nos ressources.

Comment est alimentée la bibliothèque ?

C. P. : La majorité des partitions provient des éditeurs qui nous offrent chaque année entre 2 000 et 3 000 partitions, grâce au travail de nos commissions. Comme la CMF sélectionne les morceaux de passage de cycle, les éditeurs nous envoient ces morceaux dans l'espoir d'être sélectionnés. Nous avons également de temps en temps des dons occasionnels de la part de structures ou d'associations, comme récemment le dépôt des partitions de Désiré Dondeyne, chef d'orchestre, compositeur et membre du comité d'honneur de la CMF.

Nous avons également au sein du Centre de Documentation plus de 5 000 doublons, que nous souhaitons offrir aux conservatoires qui veulent constituer ou étoffer leurs propres bibliothèques.

Quels sont les projets du Centre de Documentation ?

C. P. : Depuis 3 ans, notre projet le plus important est la création d'un catalogue informatique qui permettrait, notamment, d'effectuer une recherche croisée par instrument, par exemple : « je veux une partition avec une trompette, une clarinette mais pas de cornemuse car il n'y en a pas dans mon orchestre, est-ce que ça existe ? ».

Ce type de recherche est actuellement très rare puisque cela suppose un catalogage très précis des instruments. On a donc fait appel à la société *Bibliissimo* pour réaliser un

paramétrage particulier d'un logiciel de catalogage, qu'on a voulu libre de droit et gratuit, afin que toutes les bibliothèques qui le souhaitent puissent le récupérer.

L'objectif final est d'avoir un catalogue commun et collaboratif et donc de monter un réseau de partothèques. Le catalogue qui nous sert de modèle est le SUDOC, le catalogue universitaire des mémoires, qui permet de faire des recherches précises sur des thématiques de thèses mais aussi de pouvoir localiser ces dernières dans l'ensemble des réseaux.

Le paramétrage a été lancé en avril 2017 et doit s'achever en avril 2018. Dans les faits, cela doit aboutir chez nous à quatre catalogues distincts, *CMF Documentation* sur les partitions, qui pourra être alimenté par toutes les bibliothèques qui participent au réseau, *CMF Archives* qui sera dédié à nos documents d'archives, *CMF Pédagogie*, où on trouvera des documents et mémoires sur la pédagogie musicale et enfin *CMF Média*, catalogue commercial qui regroupera les enregistrements produits par la CMF.

Peux-tu nous en dire plus sur l'offre CMF Média ?

C. P. : C'est l'autre gros chantier numérique du Centre de Documentation. Depuis plus de 20 ans maintenant, la CMF fait enregistrer les morceaux sélectionnés par les commissions pour un certain nombre d'instruments. Nous avons donc décidé de nous adapter aux évolutions numériques en changeant de support. Nous allons travailler avec la société *ChorusPoint* qui a créé une application qui est en fait une « partition augmentée », une partition lisible sur tablette. L'idée est de pouvoir scanner sa partition et de pouvoir y associer un calque créé par *ChorusPoint*, qui va permettre de se repérer facilement dans la partition et d'y associer des enregistrements déjà réalisés.

Les musiciens qui auront souscrit à l'offre *CMF Média* vont pouvoir répéter chez eux ou au conservatoire, avec un accompagnement de piano qu'ils pourront ralentir, arrêter, etc. Ils pourront donc répéter facilement pour les passages d'exams. C'est une offre qu'on destine en priorité aux écoles de musiques et conservatoires qui pourront télécharger librement les morceaux du catalogue pour les donner à leurs élèves. On va commencer avec 150 morceaux en 2018 mais il y aura 150 morceaux supplémentaires chaque année. Les enregistrements commencent maintenant et le catalogue devrait être terminé en mars 2018. ■

2 Démonstration de l'application *Chorusplay*
Photo © Camille Matet
3 Carl Plessis, responsable du centre de documentation
Photo © Camille Matet

ENQUÊTE SUR LES BIBLIOTHÈQUES DE PARTITIONS DES CONSERVATOIRES FRANCILIENS

REPORTAGE | PAR **CLÉMENT SARTON** ÉTUDIANT L3 MÉTIERS DU LIVRE
ET **CARL PLESSIS** RESPONSABLE DOCUMENTATION

« LA SEULE CHOSE QUE VOUS DEVEZ ABSOLUMENT SAVOIR, EST L'EMPLACEMENT D'UNE BIBLIOTHÈQUE »

ALBERT EINSTEIN

Si la musique enregistrée a su gagner pleinement sa place dans les médiathèques, la musique imprimée y est encore rare et les bibliothèques spécialisées relativement peu connues. Pourtant, les partothèques sont présentes sur tout le territoire français, et se distinguent selon la musicologue Dominique Hausfater, en cinq grandes catégories :

- Les bibliothèques de recherche,
- Les centres de documentation spécialisés dans la musique d'une époque définie, comme le Centre de Documentation de la Musique contemporaine, ou le Centre de Musique baroque de Versailles, ou autour d'un genre défini : la musique traditionnelle d'une région,
- Les bibliothèques de pratique musicale (dont font partie les bibliothèques d'orchestre, de maisons d'Opéra ou de chœur professionnels, ou la bibliothèque de Radio France),
- Les bibliothèques publiques,
- Les bibliothèques d'établissements d'enseignement (universités et conservatoires).

Cette dernière catégorie a particulièrement retenu l'attention de la Confédération Musicale de France qui a entrepris de les répertorier.

L'ENQUÊTE

En collaboration avec l'IUT Métiers du livre de Saint-Cloud, une enquête d'abord électronique puis téléphonique a été menée entre septembre 2016 et juin 2017 en Île de France auprès de tous les conservatoires classés **1**, afin d'identifier et d'analyser les bibliothèques existantes. Au final, 158 établissements ont été interrogés sur les 437 que compte la France. Cette enquête sera reconduite les prochaines années dans les autres régions françaises afin de pouvoir dresser une cartographie exhaustive des bibliothèques de conservatoires. Les questions portaient sur :

- Le nombre d'élèves,
- Le nombre de professeurs,
- Le nombre de partitions,
- Leur lieu de stockage,
- Le public qui y a accès,
- La constitution ou non d'un catalogue,
- La présence de personnel dédié.

Comme on peut le constater, la présence d'une bibliothèque est loin de constituer une priorité pour les conservatoires. Si près d'un sur deux est doté d'un fonds de plus de 500 partitions, seul un quart environ dispose d'une salle dédiée, d'un catalogue ou d'un bibliothécaire. Aucun texte officiel n'impose en effet la présence d'un centre de documentation au sein des établissements, ni ne reconnaît la spécificité des professionnels qui y travaillent. ►

VOLUME DES FONDS DE PARTITIONS

Moins de 500 partitions	76
Entre 500 et 2500	41
Entre 2500 et 5000	19
Entre 5000 et 10000	6
Plus de 10000	7
Non communiqué	9

LIEU DE RANGEMENT DES PARTITIONS

Armoires dans les salles de cours	82
Pièce non dédiée (salle de repos, bureau, etc.)	28
Salle dédiée	43
Non communiqué	5

TYPE DE PUBLIC

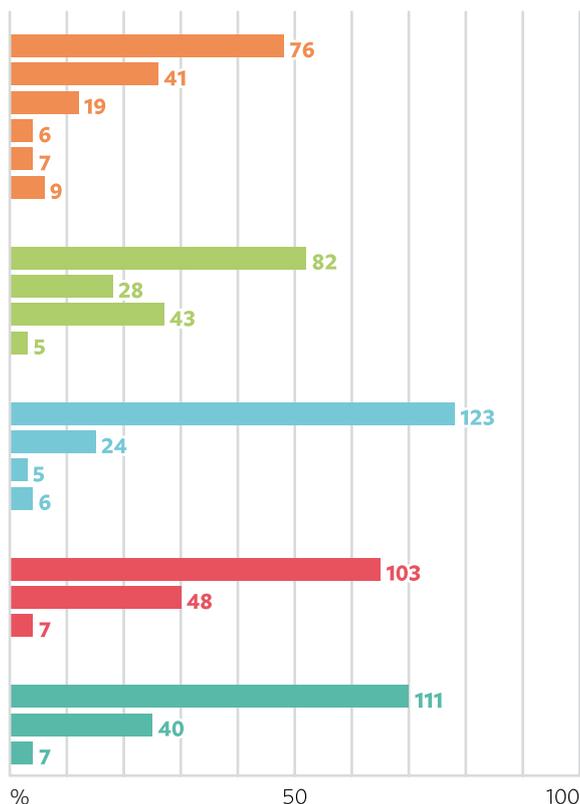
Professeurs uniquement	123
Professeurs et élèves	24
Tout public, y compris extérieur au conservatoire	5
Non communiqué	6

PRÉSENCE D'UN CATALOGUE

Pas de catalogue	103
Catalogue existant	48
Non communiqué	7

PRÉSENCE DE PERSONNEL

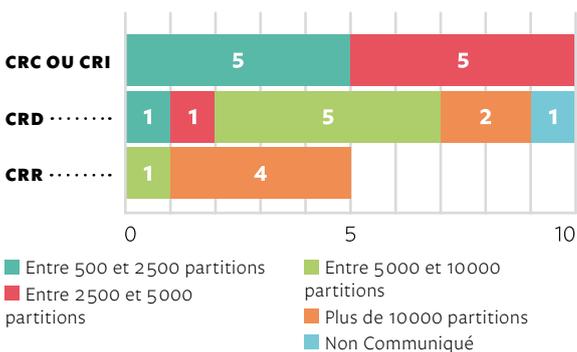
Pas de personnel	111
Au moins une personne en charge	40
Non communiqué	7



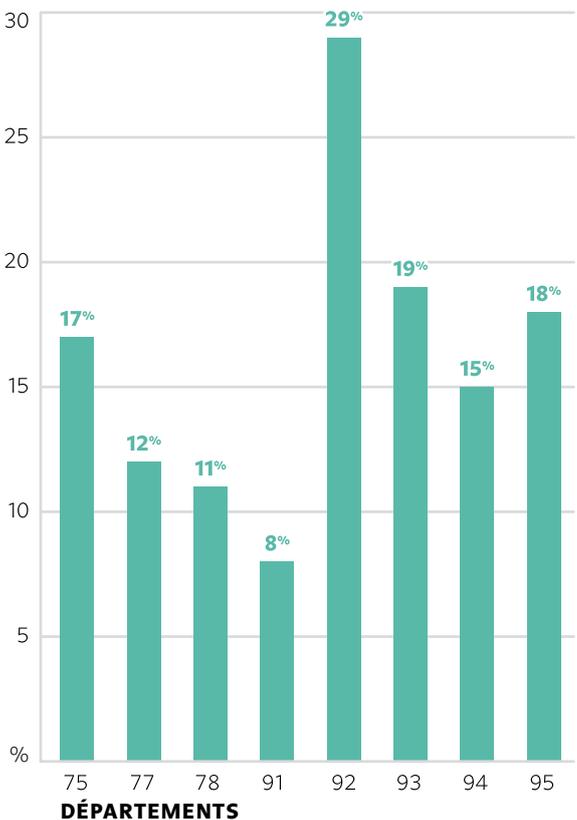
En analysant plus finement les chiffres, on s'aperçoit que seuls 25 conservatoires franciliens sont dotés d'une « véritable » bibliothèque, à savoir :

- dans un local dédié,
- équipée d'un catalogue (fichier papier, classeur Excel, ENT ou SIGB),
- pourvue en personnel (même quelques heures par semaine seulement).

Assez logiquement, on peut établir une corrélation entre le nombre d'élèves et de professeurs et la présence d'une bibliothèque : 63 professeurs pour 1000 élèves pour les établissements équipés d'une bibliothèque, contre 50 professeurs et 850 élèves pour la moyenne des conservatoires franciliens. De la même façon, le volume des fonds de partitions semble dépendre de la taille de l'établissement (et donc de son statut) :



Plus le fonds est important, et plus l'établissement est susceptible d'en autoriser l'accès aux élèves, voire à des personnes extérieures au conservatoire. On observe toutefois des disparités importantes concernant le taux d'implantation des bibliothèques de conservatoires selon les départements :



La carte accessible via le lien suivant permet de se rendre compte de leurs implantations : [SITE http://bit.ly/2z8uINN](http://bit.ly/2z8uINN).

1 LES TYPES DE CONSERVATOIRES

Aujourd'hui, il existe quatre types d'établissements :

Les Conservatoires à Rayonnement Régional (CRR)	41 établissements
Les Conservatoires à Rayonnement Départemental (CRD)	102 établissements
Les Conservatoires à Rayonnement Intercommunal (CRI)	279 établissements
Les Conservatoires à Rayonnement Communal (CRC)	

Soit un total de 437 conservatoires classés, si on y ajoute les 15 conservatoires parisiens hors catégories.

Les CRC et les CRI doivent délivrer un enseignement dans au moins une discipline artistique (musique, danse théâtre) et au moins les deux premiers cycles du cursus.

Les CRD ont en outre l'obligation d'accueillir des résidences d'artistes. Ils doivent garantir l'enseignement d'au moins deux disciplines dans les deux premiers cycles, et un troisième cycle complet de formation amateur. Ils sont tenus également de préparer à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur.

Les CRR doivent eux aussi mettre en place des résidences d'artistes. Ils doivent garantir un enseignement dans les trois spécialités (un cursus complet et un troisième cycle de formation amateur et d'initiation professionnelle, et préparer aux concours d'entrée dans l'enseignement supérieur).

Les prochaines phases de cette enquête permettront de dresser d'ici 2019 une cartographie complète des conservatoires et de leurs bibliothèques.

Il serait toutefois prématuré de tirer des conclusions nationales de cette enquête régionale. En effet, l'Île de France est un cadre géographique très particulier : la treizième région de France en superficie abrite plus de 18 % de la population et plus du tiers des conservatoires classés. La présence d'un réseau très dense de bibliothèques, y compris musicales, sur un territoire très restreint peut justifier des spécialisations : par exemple, nombre de conservatoires parisiens ont justifié l'absence d'une parthèque dans leurs locaux par l'existence d'une autre bibliothèque non loin.

Les récents travaux universitaires d'Anneliese Benoit ont permis de mieux analyser la fonction des bibliothèques de conservatoires : « celles-ci assument l'ensemble de l'offre documentaire dans le domaine de la pédagogie musicale et une bonne partie de l'offre centrée sur la pratique musicale. Lorsqu'elles sont présentes dans les écoles de musique, à cause de la diversité de leurs publics – des plus jeunes aux adultes enseignants, en passant par les grands adolescents étudiants, – elles jouent le rôle que les centres de documentation et d'information (CDI) jouent dans certains collèges et aux lycées, mais aussi celui de bibliothèque universitaire et de bibliothèque d'orchestre. C'est ainsi qu'elles justifient dans bien des cas, le fait de réserver leur usage aux élèves et enseignants fréquentant l'établissement. Les bibliothèques de conservatoires n'ont pas ou peu de missions de conservation, elles sont plutôt des outils pédagogiques : leurs fonds reflètent les disciplines enseignées et leur composition est adaptée au public de l'établissement ».

CONCLUSION

L'accès aux partitions en bibliothèque semble loin d'être une évidence. Comme Anneliese Benoit l'écrivait : « Les médiathèques publiques, à cause de la taille de leurs fonds et de la nature des documents qu'elles prêtent et les bibliothèques spécialisées ne semblent pas être en mesure de partager leurs usagers. Aux unes les autodidactes et les néophytes ou les musiciens jouant seuls chez eux. Aux autres leurs étudiants et leurs enseignants, parfois les musiciens professionnels extérieurs. En conséquence, les musiciens amateurs ayant

une pratique régulière et de bon niveau – quel que soit le style de musique qu'ils jouent – ne semblent avoir leur place dans cette offre documentaire. Or ils pourraient à la fois constituer un ensemble d'usagers fidèles et faire un pont entre les deux types d'institutions. Ils ne suscitent l'intérêt ni de la lecture publique dans lesquelles les collections de musique imprimée trop petites paraissent peu adaptées, ni des bibliothèques spécialisées auxquelles ils n'ont pas accès. » Mais la mise en place d'un catalogue commun, voire d'un prêt entre bibliothèques, permettrait certainement de réduire cette fracture. **2**

2 LE RÉSEAU DES PARTOTHÈQUES

Le projet CMF Documentation est né du constat que la recherche de partitions repose le plus souvent sur une connaissance préalable du morceau de musique, et non sur ses caractéristiques ou sa nomenclature, et n'exploite donc pas toutes les richesses et possibilités du numérique.

En avril 2018 le catalogue CMF Documentation permettra :

- la recherche croisée,
- l'import et l'export des notices,
- le retour des expériences de musiciens, avec la possibilité d'annoter, de commenter et d'émettre un avis critique sur les partitions,
- la localisation des documents dans une des bibliothèques du réseau CMF Documentation.

Ce nouveau catalogue sera collectif et collaboratif. Les bibliothèques de conservatoires et écoles de musique qui

le souhaiteront pourront adhérer à ce réseau de documentation et bénéficier de nombreux avantages :

- profiter gratuitement d'un catalogue paramétré spécialement pour les partitions,
- recevoir toutes les publications de la CMF,
- bénéficier de conseils et de formations sur la documentation,
- Recourir au prêt entre bibliothèques,
- Emprunter des sélections de pièces pour une année scolaire,
- Choisir jusqu'à 200 partitions par an parmi les doublons de la CMF.

Pour plus d'informations, consulter le site :

SITE www.cmf-musique.org/pole-documentaire/centre-de-documentation-de-la-cmf

FOCUS SUR LA RÉFORME DES TERRITOIRES

ACTUALITÉS CMF | PAR PHILIPPE LATRIVE DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Promulguée le 7 août 2015, la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) publiée au Journal Officiel le 8 août 2015 confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit dans le principe les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale.

Elle constitue le troisième volet de la réforme des territoires engagée ces dernières années après la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et la loi relative à la délimitation des régions : explications.

Au cœur de la réforme territoriale figure en particulier la clarification des compétences au niveau des collectivités et la création de métropoles. Le statut de ces dernières a été créé par la loi du 16 décembre 2010 pour affirmer le rôle des grandes agglomérations comme moteurs de la croissance et de l'attractivité du territoire. Destinées aux zones urbaines d'au moins 500 000 habitants, les métropoles ont vocation à se substituer aux collectivités préexistantes (commune, communauté et conseil départemental). La France compte aujourd'hui 15 métropoles.

Le deuxième volet de la réforme territoriale a consisté à réduire le nombre des régions métropolitaines de 22 à 13.

Le nombre de celles-ci est passé à 13 au 1^{er} janvier 2016. Sept de ces régions sont le fruit du regroupement de deux ou trois régions existant précédemment et le périmètre de 6 régions reste inchangé.

À ces régions métropolitaines, s'ajoutent des régions ultrapériphériques (Outre-Mer) concernées par la loi NOTRE, dont une nous intéresse particulièrement (La Réunion).

Le développement de la CMF passera par ces 14 régions.

Cependant la loi NOTRE se comprend mal, et ce alors qu'elle impacte toutes les strates de la culture, du sport, du tourisme, des langues régionales et de l'éducation populaire, de surcroît compte tenu du caractère transversal de ces activités. En effet, les compétences entre collectivités territoriales sont mal définies et vont dépendre en grande partie des initiatives locales qui seront prises à tous les échelons. Au regard des contacts que la CMF a pu avoir sur le terrain, il apparaît que, dans un grand nombre de cas, personne ne sait encore comment seront repartis les compétences et les budgets. À cela s'ajoutent des dissensions entre les collectivités (notamment avec les intercommunalités) et des problématiques différentes d'un territoire à l'autre. Pour nombre d'intervenants publics, les réformes territoriales de ces dernières années ont été déstabilisantes car faites sans concertation préalable. ►

En outre les départements demeurent la collectivité compétente pour promouvoir les solidarités et la cohésion sociale, sujet auquel nous prétendons participer.

IMPACT SUR LE FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU CMF

La CMF est impactée par cette réforme dans la mesure où dans les sept régions ayant fait l'objet d'un regroupement, existent des fédérations régionales qui vont devoir travailler ensemble. La seule recommandation que nous pouvons faire aujourd'hui est celle de rester en contact étroit avec les administrations des anciennes régions comme des nouvelles, notamment pour y engager vos demandes de subventions, car toutes n'ont pas encore adopté cette nouvelle structuration.

La Loi NOTRE engendre une nouvelle échelle d'organisation que la CMF ne saurait ignorer.

Nos fédérations concernées par le regroupement régional sont condamnées à se réunir et à s'entendre.

Il faut bien rappeler que personne n'a imposé à ce jour que les structures fédérales de la CMF fusionnent, ce qui serait hors la Loi.

En outre la réforme ne pourra réussir que si les territoires acceptent de discuter ensemble et si tel est le cas celle-ci peut être une opportunité pour remettre à plat l'organisation et construire de nouveaux territoires.

Ce qui peut faire évoluer les choses également, c'est que personne dans notre réseau n'a figé le débat en disant qu'il ne veut pas s'entendre avec son voisin de région. Il va falloir tisser des liens, mettre les sujets sur la table et rester vigilants dans les mois qui viennent.

Par ailleurs, la CMF devait dans un premier temps, veiller à se mettre en conformité avec la loi au regard de ses conséquences structurelles sur notre organisation, ce qui a été l'objet de l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) qui s'est tenue le 9 novembre dernier. La mise en œuvre de cette loi au regard des statuts de la CMF modifiait les règles de représentation des fédérations lors des assemblées en créant des déséquilibres entre elles. Cette Loi modifie également l'élection des 32 membres du conseil d'administration de la CMF (nombre de membres maximum imposé par les pouvoirs publics).

La CMF a donc convoqué en Assemblée Générale Extraordinaire le 9 novembre dernier ses délégués afin de leur proposer une modification statutaire permettant une meilleure représentativité des collèges.

Les délibérations de cette AGE votées et adoptées à la majorité des deux tiers sont les suivantes :

1. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MODALITÉ DE DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU COLLÈGE DES RÉGIONS

Avant la réforme territoriale :

2 délégués par région administrative de métropole, 2 pour la Corse et 2 pour la fédération d'outre-mer soit 46 délégués.

Conséquences de la réforme :

Le nombre de délégués passe de 46 à 28 compte tenu de l'article 8 des statuts : « Dans le cas de l'existence de plusieurs fédérations dans une région, seule la fédération multidisciplinaire la plus représentative en nombre d'adhérents est prise en compte dans ce collège ».

Conséquence : Neuf fédérations régionales des nouvelles régions administratives n'auraient plus eu accès aux votes dans ce collège : Auvergne, Basse-Normandie, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Picardie et Poitou Charente.

Modifications proposées :

Maintenir le nombre de délégués à 46, soit deux par fédérations régionales, ce qui nécessite de modifier les articles 8 des statuts et 9 et 14 du règlement intérieur en abandonnant simplement la règle de la prépondérance de la « Fédération la plus représentative en nombre d'adhérents ».

Ces modifications ont été votées et adoptées lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

2. ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION LE COLLÈGE DES RÉGIONS

Avant la réforme territoriale :

2 délégués aux votes par fédération régionale soient 46 délégués élisent 23 membres titulaires et 23 membres suppléants du CA.

Conséquences de la réforme :

L'article 9.1 du RI en cohérence avec l'article 8 des statuts n'autorise que 28 délégués aux votes dans le collège des régions. « Ils élisent leurs représentants au CA à raison d'un titulaire et d'un suppléant par région administrative... » Soit **14 titulaires et 14 suppléants**.

Modifications proposées :

2 délégués aux votes par fédération régionale soient 46 délégués élisent 14 membres titulaires et 14 membres suppléants au CA.

L'Article 9.1 « Les délégués aux votes des fédérations à vocation nationale, interrégionale ou régionale reconnues par la CMF, élisent leurs représentants au CA à raison d'un titulaire et d'un suppléant par région administrative... » soit **14 titulaires et 14 suppléants**.

Ces modifications ont été votées et adoptées lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

3. ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION LE COLLÈGE DES ADHÉRENTS

Avant la réforme territoriale :

Les délégués aux votes de toutes les fédérations reconnues par la CMF citées à l'article 3 des statuts (au nombre de 139 en 2017) « élisent les représentants des adhérents de la CMF au CA de la CMF dont le nombre est de 9 titulaires et 9 suppléants au moins ».

Conséquences de la réforme :

139 délégués potentiels des adhérents élisent **18 titulaires et 18 suppléants au CA**.

Pas de modification statutaire spécifique, mais report de 9 membres du CA issus du collège des régions vers le collège des adhérents qui passe de 9 à 18 membres.

Ce principe a été voté et adopté lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Ces nouveaux statuts s'appliqueront à l'occasion de l'élection du prochain Conseil d'Administration de la CMF en avril 2018. ■



RETOUR SUR LE CONCOURS INTERNATIONAL DE MUSIQUE DE KERKRADE

PRATIQUE MUSICALE | PAR CAMILLE MATET

Le concours International de musique de Kerkrade a réuni en juillet 2017, 250 orchestres soit plus de 18 000 musiciens représentant 50 pays. Ils se sont musicalement confrontés durant ce festival international, organisé dans la communauté de communes de Kerkrade aux Pays-Bas.

■ L'Orchestre d'Harmonie de Saverne dirigé par Alexandre Jung
Photo © Patrice Bucher

Pour cette 18^e édition du wmc Kerkrade, la délégation française était particulièrement importante et bien représentée :

- 4 orchestres d'harmonie :

Lyon Metropole Orchestra a remporté une médaille d'or avec distinction, avec la note de 90.00/100 dans la 1^{re} division d'Harmonie.

L'Orchestre d'harmonie de Saint-Omer a remporté une médaille d'or, avec la note de 81.17/100 dans la 1^{re} division d'Harmonie.

Nantes Philharmonie a obtenu une médaille d'or, avec la note de 85.10/100 dans la division de concert d'Harmonie. Toulouse Wind Orchestra a obtenu une médaille d'or avec distinction, avec la note 92.60/100 dans la division de concert d'Harmonie.

- 1 marching band : le Showband RSF de Saint-Fulgent (Vendée) qui a remporté une médaille d'argent, avec la note 70.75/100.

- le chef d'orchestre Alexandre Jung a été finaliste du concours de chefs et le compositeur Alexandre Kosmicki a été notamment joué lors du concert de gala de la Musique Royale des Guides Belges.

D'autres français étaient présents en tant que membres de jury : Miguel Etchegoncelay, pour le jury de 1^{re} division, et Philippe Ferro, pour les jurys de la division concert et de direction d'orchestre.

ENTRETIEN AVEC ALEXANDRE JUNG CHEF D'ORCHESTRE ET FINALISTE AU CONCOURS DE CHEFS DE KERKRADE

Pouvez-vous nous parler de votre parcours ?

ALEXANDRE JUNG : Je suis originaire de Haguenau (Alsace, Bas-Rhin). C'est au sein du Conservatoire de ma ville natale que j'ai débuté l'apprentissage de la clarinette. Ma formation artistique s'est poursuivie au Conservatoire à Rayonnement Régional de Strasbourg, où je me suis initié à la direction d'orchestre dès l'âge de 16 ans. Dès lors, je n'ai cessé de chercher à me perfectionner dans cette discipline ; tout d'abord au Conservatoire de Musique de la ville d'Esch-sur-Alzette (Luxembourg) auprès d'Alain Crepin, avant d'entamer mes études supérieures en direction d'orchestre à l'École Normale de Musique « Alfred Cortot » de Paris dans la classe de Dominique Rouits. Je suis titulaire, entre autres, du DADSM (Diplôme d'Aptitude à la Direction des Sociétés Musicales) délivré par la Confédération Musicale de France et du Diplôme d'État en direction d'ensembles instrumentaux.

Grandissant dans une région marquée par une forte tradition orphéonique, je consacre naturellement une partie de mon activité aux orchestres à vent. Tout en assurant ▶



2

2 Alexandre Jung
Photo © Grégory Massat

l'encadrement de pratiques en amateur, mon parcours m'a amené à diriger divers orchestres à vent professionnels avant d'être nommé, par voie de concours, à l'âge de 24 ans, Chef de Musique de la Musique de la Police Nationale. Je suis alors devenu le plus jeune chef d'orchestre en poste dans l'histoire de cette prestigieuse formation. Cette expérience m'a donné l'occasion de diriger de nombreux concerts dans les plus belles salles de l'Hexagone, d'accompagner des solistes de premier plan (Pierre Dutot, Claude Egéa et Claude Faucomprez entre autres), d'assurer de nombreuses créations (Sylvain Marchal, Guy-Claude Luypaerts, Jean-Louis Petit), de réaliser des enregistrements salués par la critique spécialisée «Étoile de la mer» pour le label Corélia, de construire des liens avec des établissements supérieurs d'enseignement artistique et d'impulser des actions pédagogiques en milieu scolaire. En 2010, je décide de quitter mes fonctions et de développer ma carrière de chef d'orchestre différemment. Le Ministère de l'Intérieur me nomme alors Chef de Musique honoraire de la Musique de la Police Nationale.

Depuis, tout en poursuivant mon engagement pour l'essor des ensembles à vent, je développe mon activité symphonique et opératique sur le plan international autour d'un répertoire qui s'étend de la musique du XVIII^e siècle aux créations contemporaines. Je continue à me perfectionner auprès de chefs d'orchestre tels que Douglas Bostock, Jan Cober, Claire Gibault ou encore Kenneth Kiesler.

Parallèlement à ma carrière de chef d'orchestre, je me suis formé auprès de l'Institut National des Études Territoriales (INET) au métier de directeur d'établissement d'enseignement artistique. J'exerce cette profession, depuis 2010, à la ville de Saverne.

Vous avez obtenu votre DADSM en 2004, qu'est-ce que l'obtention du diplôme a changé pour vous ?

A. J. : En 2004, j'étudiais la direction d'orchestre et l'orchestration au Luxembourg avec Alain Crepin autour d'un cursus «HaFaBra» (Harmonie, Fanfare, Brass Band). Alain Crepin, compositeur au catalogue important d'œuvres pour orchestres à vent et chef d'orchestre dirigeant, entre autres, durant 21 ans, la Musique Royale de la Force Aérienne Belge, a été un personnage important dans mon parcours. C'est dans le cadre de mes études, par mon professeur, que j'ai pris connaissance de la session du DADSM à venir. Cette échéance, et l'ensemble des épreuves qui la composent, m'a donné l'occasion de me préparer pour un «concours» avec ce que cela implique comme engagement, travail, doutes et remises en question.

Je me souviens bien de l'entretien de l'époque qui portait sur «l'œuvre et l'influence de Charles Koechlin». J'ai eu un réel plaisir à préparer cette épreuve autour de ce compositeur sur lequel j'ai continué à m'intéresser par la suite. En passant les épreuves du DADSM, ce fut pour moi l'occasion de diriger un orchestre à vent professionnel français, la Musique de la Gendarmerie Mobile et la possibilité d'être évalué par un jury de qualité dont faisait partie, entre autres, Philippe Ferro, à l'époque, Chef de Musique de la Musique des Gardiens de la Paix.

L'échange particulièrement encourageant que j'ai eu avec ce dernier m'a marqué et a contribué à m'apporter la motivation nécessaire pour la suite de mon parcours autour de cette pratique exigeante qu'est la direction d'orchestre. Je revenais dans ma région, auprès de l'orchestre amateur que je dirigeais à l'époque (L'Ensemble Musical de la Moder/Schweighouse-sur-Moder), avec d'autant plus de légitimité. Les expériences nouvelles s'enchaînèrent et tout juste 4 ans après mon DADSM, j'étais nommé Chef de Musique de la Musique de la Police Nationale.

Une vie et en particulier une vie de chef d'orchestre, est marquée par des rencontres, des opportunités, parfois des détours... et chaque évènement aura une incidence sur le suivant. Le DADSM a été un de ces «points d'étape» dans une vie qui vous invite à prendre un nouveau chemin jusqu'au prochain défi à relever; défi à relever pour soi-même, pour progresser et pour s'épanouir. C'est ainsi que, plus récemment, j'ai été finaliste lors de prestigieux concours internationaux en direction d'orchestre: 54^e Concours International de Jeunes Chefs d'Orchestre de Besançon, the Donatella Flick-LSO Conducting Competition 2016 de Londres et, l'été dernier, the 18th World Music Contest de Kerkrade.

Pouvez-vous nous raconter votre participation au concours de Kerkrade et votre sélection jusqu'à la finale ?

A. J. : Le World Music Contest (WMC) de Kerkrade a réuni en juillet dernier plus de 18 000 musiciens qui se sont retrouvés pour concourir, se rencontrer, partager, le tout, sous le regard de plus de 500 000 spectateurs. C'est incontestablement un évènement majeur dans la planète «orchestres à vents» sous toutes ces formes.

Dans le cadre de cette 18^e édition, j'ai participé au concours de direction d'orchestre. Près de 350 chefs d'orchestre ont déposé leur candidature à travers le monde, 140 ont été retenus pour les phases de présélection qui se sont déroulées en Chine, Allemagne, Italie, Colombie, au Costa Rica, aux États-Unis et aux Pays-Bas. En ce qui me concerne, c'est en ►



3

3 Présélections Kerkrade en Allemagne
Photo © BDB-Musikakademie
4 Affiche du Toulouse Wind Orchestra

Allemagne que j'ai participé aux épreuves de présélection, en mars 2017 [3](#). C'est la BDB-Musikakademie, basée à Staufen, qui était en charge de la sélection pour l'Europe Centrale. Une semaine durant, selon le souhait des organisateurs, nous avons pu vivre une expérience qui se rapprochait davantage d'une master class. Chaque candidat a pu diriger/faire travailler un ensemble composé d'étudiants de la Hochschule für Musik de Freiburg, ainsi que le Freiburger Blasorchester, avec au programme des œuvres comme la «Gran Partita» de Mozart, «Trittico» de Nelhybel ou encore «Lincolnshire Posy» de Grainger; le tout sous le regard de Douglas Bostock et Johannes Stert.

À l'issue des épreuves de présélections organisées sur les cinq continents, sur proposition des jurys, 15 candidats sont arrivés jusqu'en finale à Kerkrade. J'ai eu l'honneur de faire partie de ces 15 finalistes (14 hommes, 1 femme, 10 nationalités). Lors de cette finale prestigieuse, j'ai pu diriger l'European Union Youth Wind Orchestra (EUYWO), l'University Wind Orchestra Hungary ainsi que le Valencia Youth Orchestra autour d'un répertoire original et exigeant pour orchestre à vent tel que «Polifemo y Galatea» de Andrés Valero-Castells, «Il Compimento del Inizio» de Dirk Wambacq ou encore, l'excellent «Fantasmagorie» du compositeur français Alexandre Kosmicki. Le «golden baton» a été remporté par le chef espagnol Carlos Ramon Pérez.

Cette expérience a été riche en rencontres. Elle m'a conforté dans mon enthousiasme à l'égard de la direction d'orchestre en général, et la direction d'orchestres à vent en particulier, tout en me permettant de remettre ma pratique en question et donc, de progresser.

Le wmc de Kerkrade apporte aussi un joli coup de projecteur aux participants. Je me suis ainsi vu proposer à l'issue, divers engagements en Europe, en Chine et aux États-Unis. Un nouveau «point d'étape» justement.

Qu'est-ce que ça fait de représenter la France au concours ?

A. J. : Représenter un pays lors d'une «compétition» est une notion plutôt réservée au milieu sportif, notion finalement relativement inhabituelle pour un musicien. Toutefois, suite à l'émulation qui s'est créée entre les participants français autour de l'évènement, je me suis pris au jeu. Honneur, fierté, sentiment d'appartenance sont autant de sensations que l'on peut ressentir en représentant son pays.

Au regard des bons résultats de la délégation française, le wmc de Kerkrade nous aura permis de faire valoir notre savoir-faire en matière d'orchestres à vent; ce qu'on a parfois tendance à oublier, au sein même de notre pays.

Pour les musiciens français ayant participé au wmc de Kerkrade, nous sommes relativement unanimes sur la qua-



4

lité des orchestres rencontrés, la diversité et l'originalité du répertoire joué ainsi que l'engouement et la diversité des publics croisés. Cela est particulièrement revigorant pour poursuivre et développer notre action dans notre pays; dans l'espoir que lors de la prochaine édition du wmc de Kerkrade en particulier, mais plus généralement sur le paysage mondial des orchestres à vents, notre pays soit toujours plus présent.

Quels sont vos projets ?

A. J. : Évoquons, tout d'abord, un projet qui a vu récemment le jour dans le cadre de la dernière édition du Festival de Musique de Besançon, soit la création de l'Orchestre d'Harmonie de Franche-Comté sous l'impulsion de la Fédération Musicale de Franche-Comté. L'orchestre a été placé sous la direction du chef espagnol, José Rafael Pascual Vilaplana que j'ai eu le plaisir d'assister. J'ai été heureux de contribuer à la «naissance» de cet orchestre de haut niveau dans le cadre d'un Festival prestigieux qui, de par sa programmation inédite d'un orchestre à vent, contribue à normaliser cette esthétique dans le paysage musical français. Cette aventure devrait se poursuivre, et je m'en réjouis.

Comme évoqué précédemment, suite à ma participation au wmc de Kerkrade, je me suis vu proposer divers engagements. En avril 2018, je vais ainsi avoir le plaisir de diriger une prochaine session du Toulouse Wind Orchestra [4](#) autour d'un programme dédié à Henri Tomasi. À cette occasion, l'orchestre se produira pour la première fois dans la Halle aux Grains de Toulouse. En mai 2018, j'aurai le plaisir de me rendre également en Allemagne, à Schwäbisch Hall, comme chef invité; ainsi qu'en Chine, à Pékin, l'été prochain.

Avec l'Orchestre d'Harmonie de Saverne, dont j'assure la direction musicale depuis 2012, c'est en Italie, à Bolzano, que j'aurai le plaisir de me produire, également en mai prochain. Ayant à cœur de contribuer au renouvellement du répertoire pour orchestres à vent, différents projets de créations sont en cours avec cet orchestre. Entre 2018 et 2020, je vais avoir l'occasion de diriger différentes formations symphoniques sur le territoire Européen ainsi qu'une production d'opéra. Par ailleurs, j'ai été sollicité par le CDMC 68 pour encadrer une formation à la direction d'ensembles instrumentaux de janvier à avril 2018. Fin 2018, je vais intervenir pour les mêmes raisons en Allemagne, à la BDB-Musikakademie.

Bon nombre de mes projets, passés et à venir, s'articulent autour de la direction d'orchestre et autour des orchestres à vents en particulier. Je suis heureux de contribuer ainsi au rayonnement de cette esthétique qui me tient à cœur, qui représente un véritable laboratoire musical et dont les plus belles pages de son histoire sont encore à venir. ■

LES LISTES DE PIÈCES MUSICALES

BONNES PRATIQUES | PAR **LUDOVIC LAURENT-TESTORIS** DIRECTEUR DE L'ACTION CULTURELLE ET PÉDAGOGIQUE

Batterie-fanfare, big band, brass band, chorale, classe d'orchestre, ensembles vocal, instrumental et de musique de chambre, fanfare et orchestres d'accordéons, à cordes, d'harmonie, à plectres et symphonique, ce premier fascicule vous est dédié !

Auparavant présentés dans deux fascicules séparés, « Supplément Examens et Concours » et « Supplément Listes Conseil », paraissant respectivement en décembre et mars, et mélangeant pièces à destination des ensembles musicaux et pièces à destination des établissements d'enseignement musical, la CMF dédie désormais à chacun d'eux un fascicule complet de Listes.

- Les premiers trouveront dès à présent, classé par type d'ensemble musical et par niveau, des pièces pour leurs programmations annuelles et ponctuelles : morceaux imposés en concours, pièces conseil, coups de cœur à découvrir absolument et annales (sur le site de la CMF : [SITE www.cmf-musique.org/ressources-pedagogiques/annales/annales-examens-cmf-morceaux-imposes](http://www.cmf-musique.org/ressources-pedagogiques/annales/annales-examens-cmf-morceaux-imposes)).

- Les seconds trouveront en décembre, classé par instrument et par niveau, des pièces pour leurs élèves : réservoirs d'intracycle, morceaux imposés en examens de fin, initiation, audition et musique de chambre, études, déchiffrages, annales (sur le site de la CMF : [SITE www.cmf-musique.org/ressources-pedagogiques/annales/annales-examens-cmf-morceaux-imposes](http://www.cmf-musique.org/ressources-pedagogiques/annales/annales-examens-cmf-morceaux-imposes)).

Ces listes sont au format numérique pour permettre d'accéder rapidement aux rubriques qui vous intéressent, à partir d'un sommaire interactif, de cliquer, naviguer, consulter et

imprimer simplement les pages qui vous sont utiles, et d'être dirigé vers des informations transmises par les éditeurs (présentation de compositeur, extrait d'œuvre, fichier audio, etc.).

Afin de diversifier et faire découvrir les répertoires, ces listes sont augmentées annuellement avec de nombreuses nouveautés sélectionnées lors d'un travail méthodique de lecture, d'analyse et de synthèse durant l'année 2017 par les 112 membres de commissions techniques de la CMF à partir d'environ 2 150 partitions envoyées par plus de 440 éditeurs. La CMF remercie tous les artisans de cet important ouvrage.

SITE www.cmf-musique.org/la-confederation/ses-equipes/commissions-pratique-collective

SITE www.cmf-musique.org/la-confederation/ses-equipes/commissions-enseignement

- Un troisième fascicule sortira en 2018 et rassemblera tous les textes et boîtes à outils pédagogiques que la CMF édite ou met à jour annuellement.

Aux responsables d'ensembles musicaux et d'établissements d'enseignement musical, la CMF ne peut que vous inciter à utiliser ces listes et orientations pédagogiques afin d'y trouver les éléments nécessaires à l'épanouissement et le développement de la pratique musicale collective et des élèves. ■



CMF RÉSEAU APPEL DE COTISATIONS 2018

BONNES PRATIQUES | PAR **YVES GALLO** RESPONSABLE DU DÉPARTEMENT RÉSEAUX ET WEB DE LA CMF

C'est parti ! Plus simple, plus complet, plus pratique.

Réaliser et répondre à l'appel de cotisations par CMF Réseau/Opentalent est de plus en plus simple et pratique. Plus de risque d'erreur, ni d'oubli !

L'appel de cotisations 2018 a été lancé par la CMF auprès des fédérations d'adhésion depuis le 6 novembre 2017. À leur tour, les fédérations d'adhésion (le plus souvent, il s'agit des fédérations départementales) ont dû compléter les lignes tarifaires départementales et régionales, afin de lancer l'appel auprès des structures adhérentes.

QUELS CHANGEMENTS CETTE ANNÉE ?

- Les différentes étapes de l'appel de cotisations ont été simplifiées, vous permettant de valider rapidement les données de base de votre structure.

Si les fiches de vos membres adhérents et élèves sont correc-

tement renseignées, vous trouverez les bilans qu'il vous suffira de valider. Sinon, vous devrez déclarer les nombres de vos élèves et membres adhérents.

- Pour 2/3 des départements français qui ont déjà effectué l'appel en ligne ou qui sont prêts à le faire, la gestion de votre contrat d'assurance CMF est incluse dans l'appel de cotisations ! Qu'il y ait ou non des changements dans votre déclaration, vous pourrez ainsi valider votre besoin en quelques clics. Ainsi, désormais, plus d'oubli, vous aurez géré en une fois votre appel de cotisation fédérale et votre déclaration d'assurance.

Enfin, n'oubliez pas, vous pouvez réaliser votre paiement par virement bancaire, supprimant ainsi complètement les courriers. Si besoin, contactez votre fédération pour cela ! Entrez dans le réseau ! ■

AGENDA

PAR CAMILLE MATET

ÉVÉNEMENTS CMF

CONCOURS NATIONAUX D'ENSEMBLES MUSICAUX AGRÉÉS CMF

À SAINT-APOLLINAIRE LES 19 ET 20 MAI 2018
L'Association Musicale de Saint-Apollinaire (AMSA) organise un concours pour orchestres d'harmonie, batteries-fanfars, Orchestres de fanfare, classes d'orchestre et ensembles instrumentaux à Saint-Apollinaire (21) les 19 et 20 mai 2018. Inscriptions jusqu'au 10 février. ■

Contact : Christophe Morizot ; **TÉL.** 06 11 03 25 98 ;
MAIL christophe.morizot@amsa-musique.com

À BOUZONVILLE LES 26 ET 27 MAI 2018

La CMF Moselle et Meuse organise un concours pour orchestres d'harmonie, batteries-fanfars, orchestres de fanfare, orchestres symphoniques, orchestres d'accordéon à Bouzonville les 26 et 27 mai 2018. ■

Contact : Yannick Pierre ; **TÉL.** 06 17 08 02 86 ;
MAIL yannickpierre@cmf2m.fr

À SAINT-PIERRE-DES-CORPS LE 3 JUIN 2018

L'Harmonie Municipale de Saint-Pierre-des-Corps organise un concours pour orchestres d'harmonie à Saint-Pierre-des-Corps le 3 juin 2018. ■

Contact : Christophe Perault ; **TÉL.** 02 47 32 06 87 ;
MAIL saintpierremusique@orange.fr

ÉTRANGER

CONCOURS EUROPÉEN DE BRASS BAND DES JEUNES 2018

INSCRIPTIONS JUSQU'AU 10 DÉCEMBRE 2017
Ce concours regroupe les meilleurs Brass Bands Européens de jeunes et permet aux musiciens de se produire devant un large public dans une ambiance de compétition et d'excellence musicale. Le concours aura lieu le dimanche 6 mai 2018 à Utrecht aux Pays Bas. ■

Inscriptions :
MAIL marine.foucaud@cmf-musique.org

8^e CONCOURS EUROPÉEN DE SOLISTES POUR CUIVRES ET PERCUSSIONS

DATE LIMITE DE CANDIDATURE
LE 31 JANVIER 2018

Du 1^{er} au 3 mai 2018, dans le cadre du 41^e Championnat Européen de Brass Band à Utrecht aux Pays-Bas, aura lieu le 8^e concours européen de solistes pour cuivres et percussions. ■

Inscriptions : **SITE** www.ebba.eu.com

ACTUALITÉS

CONCERT DE L'ORCHESTRE D'HARMONIE DE LA RÉGION CENTRE

SAMEDI 2 DÉCEMBRE À 20 H 30 À INGRÉ
L'orchestre d'Harmonie de la région Centre-Val de Loire dirigé par Philippe Ferro, sera en concert à Ingré (45) le samedi 2 décembre à 20 h 30 à l'espace Lionel Boutrouche. ■

Réservations : Tarif 10 € ; **TÉL.** 02 38 22 38 84

CONCERT ANNIVERSAIRE POUR JEAN-LOUIS PETIT

DIMANCHE 3 DÉCEMBRE À 17H À NEVERS
Pour célébrer les 80 ans de Jean-Louis Petit, l'Harmonie de Nevers (58) dirigé par Bruno Boutet lui consacre un concert le dimanche 3 décembre à 17 heures, en interprétant trois de ses œuvres concertantes pour clarinette(s) et orchestre d'harmonie, avec deux virtuoses de la clarinette en solistes : Béatrice Berne et Dominique Vidal.

- Bateaux-Mouches
- Appel
- Concerto pour 2 clarinettes et orchestre d'harmonie ■

BRASS BAND DE NOËL À ROUBAIX

SAMEDI 23 DÉCEMBRE 2017
La ville de Roubaix, se propose à nouveau d'accueillir le Brass Band de Noël, le samedi 23 décembre, sur le thème des musiques de Noël, tel qu'il se pratique en Angleterre. L'idée est de réunir les musiciens issus des Brass Bands, Harmonies et Écoles de musique de la région des Hauts de France, de l'Île de France, de la Normandie, du Grand Est et de la Belgique, pour constituer un « Massed Band » à cette occasion (Brass Band géant). ■

Inscriptions et renseignements :
PDF <http://bit.ly/2AhoQC9>



EN BREF

CONCOURS RÉGIONAL JEUNES TALENTS

Le Concours Régional jeunes talents organisé par la Fédération Musicale de la Région Centre-Val de Loire a pour but de récompenser des jeunes musiciens et de promouvoir la musique amateur au sein de notre Région.

Ouvert aux élèves âgés de moins de 14 ans préalablement sélectionnés par leur union départementale d'origine, ce concours s'est déroulé le dimanche 2 juillet 2017 à la « Maison de la Musique » de la Ferté Saint-Aubin (45).

Cette année, la trompette était à l'honneur. L'œuvre imposée était « concerto pastorale » de Claude Henry Joubert pour trompette ou cornet avec accompagnement piano, morceau sélectionné par la CMF cette année pour l'examen de Fin de 1^{er} cycle.

Huit candidats issus de 4 départements de la Région Centre-Val de Loire ont participé au concours : deux de l'Eure-et-Loir, deux de l'Indre, un de l'Indre-et-Loire et trois du Loiret. Le premier prix a été remis à Victor Poitevin-Ra-

mirez de Chartres (28) qui s'est vu remettre un bon d'achat de 800 € à utiliser dans un magasin de musique de la Région.

Le deuxième prix a été remis à Alexandre Garnier de Pellevoisin (36) qui s'est vu remettre un bon d'achat de 400 € à utiliser dans un magasin de musique de la Région.

Le troisième prix a été remis à Nathan Jougnot de Vatan (36) qui s'est vu remettre un bon d'achat de 200 € à utiliser dans un magasin de musique de la Région Centre.

Les autres candidats ont reçu des lots de consolation transmis par nos partenaires que nous remercions : Diam diffusion, Atemus l'Atelier des Musiciens et Georges Besson Editions.

Pierre Soufflet, Président de la FMRC, félicite tous les candidats et adresse des remerciements aux responsables de l'École de musique de la Ferté Saint-Aubin et à Valérie Couture secrétaire de la FMRC pour l'accueil chaleureux et pour l'organisation sans faille de ce concours.

Le jury était composé de trois trompettistes de Limoges Messieurs Raymond Dufourneau, Christophe Laguzet et Richard Detre. Leurs commentaires ont été particulièrement appréciés. À l'année prochaine, avec un autre instrument à l'honneur! ■

MAIL fmrc2010@yahoo.fr ;
SITE www.legatofmrc.fr

VALÉRIE COUTURE FMRC

Adhérents CMF

Pour toujours recevoir le bulletin de la CMF dans votre boîte aux lettres pensez à mettre vos coordonnées à jour dans votre espace personnel



Vous avez perdu vos identifiants de connexion ?

1. Allez sur www.opentalent.fr
2. Cliquez en haut à droite sur « Se connecter »
3. Cliquez sur « Mot de passe oublié »
4. Saisissez votre adresse email



Les Distinctions de la CMF

La Confédération Musicale de France a mis en place une large palette de distinctions destinées à saluer la fidélité et l'implication des membres de ses sociétés affiliées.

Il existe plus de 20 modèles de médailles, plaques, barrettes et réductions confédérales, couvrant ainsi l'ensemble des activités musicales (instrumentiste, choriste, chef, vétérans...) ou administratives (président, trésorier, secrétaire...).

- LES MÉDAILLES & BARRETTES
- LES PLAQUES

Toutes les commandes de distinctions de la CMF se font via les fédérations régionales ou départementales affiliées selon l'organisation locale, qui les traitent puis les transmettent à la CMF.

Plus d'informations sur cmf-musique.org

Open talent school

Logiciel de gestion et de communication
Etablissement d'enseignement artistique

**Ne perdez plus de temps !
Découvrez la solution la plus adaptée
à la gestion de votre établissement**

Full Web
Collaboratif
Simple d'usage
Confidentialité des données
Sauvegarde Automatique

Offre spéciale*:
Import gratuit de vos élèves et professeurs (valeur mini. 200€)

Nouvelles conditions SMS:**
- 50% sur l'ouverture du service
- 15% sur les recharges

Contactez-nous pour une présentation gratuite, ou récupérer vos identifiants***
09 72 12 60 17
contact@opentalent.fr

Bénéficiez d'une remise jusqu'à 45% en tant qu'adhérent CMF

www.opentalent.fr

* Offre valable pour toute souscription avant le 15/12/2017 ** Réservé aux adhérents CMF, valable pour tous les produits (Artist, School, Manager) *** Accès à votre module CMF Réseau

14^e

Championnat National
de **BRASS BAND**



24 & 25
FÉVRIER 2018

Un événement musical unique
de **CUIVRES** et **PERCUSSIONS**
à voir, à écouter et à partager

Cité des Congrès - **NANTES**

CHAMPIONNAT
1 jour
15€ / 10€*

*Tarif réduit

CHAMPIONNAT
PASS 2 jours
25€ / 15€*

*Tarif réduit

CONCERT
30€ / 25€*

*Tarif réduit



Infos et réservations sur
www.brassband.cmf-musique.org

 **LOIRE
ATLANTIQUE**